

CONVENTION LYCÉE / SCIENCES PO LILLE PROGRAMME PEI MANAGEMENT

Le Programme d'Études Intégrées (PEI), créé en 2007 par Sciences Po Lille, bénéficie du soutien de nombreux partenaires parmi lesquels la Région des Hauts-de-France, ainsi que le Ministère de l'Éducation Nationale avec lequel une convention-cadre a été renouvelée en 2020. Par ailleurs, le programme est labellisé « Cordées de la réussite ».

Le programme PEI est un outil de formation dont les objectifs sont :

- Accompagner les élèves à la réussite de leur cursus scolaire et à l'entrée dans l'enseignement supérieur ;
- Stimuler la curiosité et l'ambition des élèves vers des études de haut niveau ;
- Améliorer les compétences orales des élèves ;
- Valoriser les élèves, les professeurs et leurs établissements.

Ce programme s'adresse aux lycéennes et lycéens boursiers de l'enseignement secondaire ou futurs boursiers de l'enseignement supérieur, motivés, curieux et à bon potentiel scolaire.

Il est convenu ce qui suit entre Sciences Po Lille et le

Lycée :

Adresse :

I - Le lycée adhère au programme PEI Management pour l'année scolaire 2021-2022. Cette adhésion prend effet au 2 septembre 2021. Elle s'achève le 6 juillet 2022.

II - Le lycée transmet les informations concernant le programme PEI Management aux professeurs et aux élèves de Terminale.

III - Le lycée procède, sous la responsabilité du proviseur, à une première sélection de dossiers d'élèves de Terminale volontaires sur des critères sociaux et scolaires issus d'une filière STMG. Ce processus s'opère en septembre de l'année en cours. À cet effet, une grille de critères sociaux peut être transmise à la demande de l'établissement par le service démocratisation de Sciences Po Lille.

Cette procédure de sélection doit prendre en compte deux éléments importants :

- La nécessité de constituer des groupes d'au moins trois élèves en Terminale.
- La nécessité d'inclure dans le programme des élèves volontaires et motivés.

Une commission composée de professeurs et partenaires du programme sélectionne les élèves.

À la suite de cette commission, la liste définitive est communiquée au lycée.

IV - Sciences Po Lille s'engage à permettre l'accès au programme PEI Management aux élèves retenus pour la durée de la période considérée sous réserve de l'acquiescement d'un droit d'entrée de 20€ par élève (à la charge de celui-ci). À cette condition, tous les coûts pédagogiques et logistiques du programme sont pris en charge par Sciences Po Lille à l'exception des déplacements vers Sciences Po Lille et le lycée Gaston Berger (partenaire du programme PEI Management). Ces derniers sont à la charge des lycées inscrits dans le dispositif PEI Management.

V - Le lycée s'engage :

1. À assurer aux élèves les facilités suivantes :
 - Accès à Internet.
 - Possibilités de reprographie des documents mis en ligne.
 - Mise à disposition d'une salle pour le travail en groupe avec une connexion Internet.
 - La prise en charge, notamment par le fonds social lycéen des établissements, des coûts de transport et autres frais engendrés par la préparation.
2. À favoriser la valorisation du programme en insérant les informations concernant le programme sur le site de l'établissement.

VI - Dans le lycée, l'encadrement des élèves de Terminale retenus dans le programme est assuré par un ou plusieurs professeurs référents selon le nombre d'élèves impliqués. Le nom des professeurs référents est communiqué à Sciences Po Lille. Le proviseur désigne le ou les professeurs référents pour la durée de l'année scolaire.

VII - Pour l'exercice de sa mission, le professeur référent participe aux réunions organisées par Sciences Po Lille. Il accompagne ses élèves lors des journées de rassemblement.

VIII - Obligation des élèves sélectionnés :

L'expression de la violence (physique ou verbale) altère et menace de détruire le lien de confiance indispensable à tout apprentissage et au libre épanouissement des personnalités. Aucune brimade n'est tolérée. Une attitude polie est exigée à l'égard de tous les membres de la collectivité scolaire (professeurs, personnels, élèves...) et de tous les membres du programme PEI Management (professeurs, personnels, étudiants...). Tout manquement à ces règles est passible d'exclusion du programme PEI Management, de sanctions disciplinaires voire de poursuites judiciaires. Tout manquement aux règles définies par le règlement intérieur de l'établissement est passible d'exclusion du programme PEI management après avis du chef d'établissement.

IX - Sciences Po Lille et le lycée s'autorisent l'utilisation respective de leurs logos dans leur communication interne et externe.

X- Sciences Po Lille s'engage à valoriser le travail des groupes PEI Management qui auront obtenu la première mention et la deuxième mention lors des soutenances organisées en fin d'année scolaire. Les élèves ayant obtenu la meilleure mention recevront un prix d'une valeur de 50 euros.

Fait à, le

Le directeur de Sciences Po Lille,
Pierre Mathiot

Le proviseur du lycée,

